

UN
QUÉBEC
SÉCURITAIRE
POUR TOUS



P L A N

STRATÉGIQUE

2016 - 2020





MOT DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Depuis l'adoption de la Loi sur l'administration publique, les ministères et organismes du Québec doivent produire un plan stratégique présentant leurs engagements pour les prochaines années.

C'est donc avec plaisir que je dépose à l'Assemblée nationale le Plan stratégique 2016-2020 de la Sûreté du Québec qui présente les cibles et les objectifs qu'elle s'est fixés de manière à répondre aux enjeux auxquels elle devra faire face au cours des quatre prochaines années.

Le ministre,
Martin Coiteux



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une organisation tournée vers l'avenir : voilà comment s'exprime la vision 2016-2020 de la Sûreté du Québec. Cette formule illustre aussi la voie que la Sûreté entend suivre pour les quatre années de ce plan stratégique, qui met en avant-plan les enjeux suivants :

- une organisation de confiance centrée sur sa mission de sécurité publique;
- une organisation performante.

En effet, c'est en recentrant ses efforts sur sa mission de sécurité publique et sur une saine gestion de ses ressources que la Sûreté pourra poursuivre les actions entreprises au cours des dernières années et devenir une organisation encore plus performante, toujours au service des citoyens du Québec.

C'est donc avec confiance et fierté que je vous présente nos engagements pour les quatre années à venir.

Le directeur général,
Martin Prud'homme



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1

PRÉSENTATION DE LA SÛRETÉ	5
1.1 Énoncé de mission, de vision et de valeurs	6
1.2 Services	7
1.3 Clientèles et partenaires	8

PARTIE 2

CONTEXTE EXTERNE	9
2.1 La sécurité sur les réseaux de transport	10
2.2 L'évolution de la criminalité	11
2.3 Une présence de plus en plus « visible »	11
2.4 L'optimisation des ressources	12

PARTIE 3

ENJEUX, ORIENTATIONS, AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS	13
Premier enjeu : une organisation de confiance centrée sur sa mission de sécurité publique	14
Deuxième enjeu : une organisation performante	16

PARTIE 1

PRÉSENTATION DE LA SÛRETÉ



1.1 ÉNONCÉ DE MISSION, DE VISION ET DE VALEURS

MISSION

La Sûreté du Québec est vouée au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique ainsi qu'à la prévention et à la répression du crime. Ses membres assurent la sécurité des personnes et des biens, sauvegardent les droits et les libertés, sont attentifs aux besoins des victimes et collaborent avec la communauté. En tant que police nationale, la Sûreté soutient la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. De plus, elle gère un service central de renseignements, qu'elle met à la disposition des autres corps de police.

VISION

Dans les prochaines années, l'ensemble du personnel de la Sûreté du Québec sera engagé à concrétiser sa nouvelle vision : Une organisation tournée vers l'avenir.

VALEURS

La Sûreté du Québec prône les valeurs organisationnelles suivantes :

SERVICE

Nous sommes animés par une volonté de nous dépasser afin de répondre aux attentes des citoyens, de nos partenaires et de nos collègues. Il est fondamental pour notre personnel policier et civil de servir, d'aider, d'être utile et disponible.

RESPECT

Nous manifestons de la considération à l'égard des citoyens, de nos partenaires et de nos collègues dans l'exercice de nos fonctions. Nous respectons la dignité et les droits des personnes ainsi que les valeurs démocratiques et individuelles.

PROFESSIONNALISME

Nous agissons selon les règles de l'art dans nos interventions. Être à l'écoute, s'adapter au changement et se développer continuellement sont les composantes clés de notre professionnalisme.

INTÉGRITÉ

Nous prenons en compte l'intérêt public ainsi que les valeurs et les normes de notre institution dans les décisions concernant les citoyens, nos partenaires et nos collègues. Notre comportement vise à préserver la confiance des citoyens à l'égard de notre institution.

Ces valeurs guident le personnel de la Sûreté dans l'ensemble de ses actions et de ses décisions et lui confèrent un sentiment élevé d'appartenance à l'organisation. En définitive, le respect de ces valeurs organisationnelles doit se refléter dans les actions quotidiennes de l'ensemble de ses membres. En conformité avec ses quatre valeurs fondamentales, la Sûreté du Québec réitère son engagement à fournir en tout temps des services exempts de quelque forme de discrimination que ce soit. Pour ce faire, elle s'emploie à promouvoir et à renforcer la culture des droits et libertés de la personne auprès de ses membres, dans toutes ses sphères d'activité.

1.2 SERVICES

L'organisation territoriale de la Sûreté du Québec lui permet d'offrir aux citoyens, aux différentes organisations policières et à l'État québécois des services policiers de qualité partout au Québec. Quatre types de services sont offerts :

SERVICES DE GENDARMERIE

Nos policiers assurent les services de proximité comme :

- une présence familière sur le territoire;
- la réponse en tout temps aux appels des citoyens et le traitement des plaintes;
- des interventions en fonction de la sécurité des citoyens et selon l'urgence de la situation, soit :
 - + une intervention immédiate sur les lieux;
 - + une intervention ultérieure sur les lieux, après la prise d'un rendez-vous;
 - + une intervention sur rendez-vous téléphonique avec prise de déclaration par téléphone;
- la sécurité sur les réseaux routier et autoroutier, dans les sentiers récréotouristiques et sur les plans d'eau;
- la diffusion de programmes de prévention;
- la protection des scènes de crime;
- l'application des règlements municipaux relatifs au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique.

SERVICES D'ENQUÊTE

Nos équipes possèdent une vaste expertise dans des domaines tels que :

- les crimes contre la personne et la propriété;
- le soutien aux victimes d'actes criminels;
- la cybersurveillance et la cybercriminalité;
- les disparitions, les fugues et les enlèvements;
- la lutte contre le terrorisme et le crime organisé;
- la lutte contre la possession, le trafic et la production de drogues;
- les enquêtes sur les fraudes de toute nature;
- les crimes touchant les revenus de l'État, sa sécurité et son intégrité.

SERVICES DE MESURES D'URGENCE

Nos spécialistes sont déployés :

- pour le rétablissement et le maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou de désordre d'envergure provinciale;
- dans des opérations de recherche et de sauvetage, entre autres, lors de sinistres;
- dans des missions hélicoptérées;
- dans des interventions lors de prises d'otage ou en situation de tireurs actifs.

AUTRES SERVICES SPÉCIALISÉS

Nous offrons également d'autres services spécialisés, notamment :

- l'analyse de renseignements criminels et de renseignements en matière de sécurité de l'État;
- la sécurité de l'Assemblée nationale et la protection des personnalités politiques;
- la surveillance technologique;
- l'analyse du comportement, la polygraphie et le service de portraitiste;
- le contrôle des armes à feu;
- la vérification des antécédents et l'habilitation sécuritaire;
- la gestion de la Banque centrale d'empreintes digitales et de photographies signalétiques;
- la gestion du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ).

1.3 CLIENTÈLES ET PARTENAIRES

La Sûreté du Québec dessert en exclusivité plus de 1 000 villes, municipalités et territoires répartis dans 86 municipalités régionales de comté (MRC)¹, certaines communautés autochtones, en plus de patrouiller, entre autres, sur les autoroutes de la province.

En tant que corps de police national, la Sûreté rend des services sur l'ensemble du territoire québécois. Elle soutient les corps de police municipaux et autochtones lorsque les événements l'exigent et assume un rôle de coordination si plusieurs d'entre eux sont appelés à intervenir. De plus, elle effectue les enquêtes complexes d'envergure provinciale.

Pour concrétiser sa mission, la Sûreté entretient des liens avec les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et municipaux ainsi qu'avec plusieurs organismes et institutions des secteurs privé et communautaire. Elle conclut des partenariats avec ceux qui sont en contact avec sa clientèle. Enfin, elle échange des renseignements nécessaires au maintien de la paix, de l'ordre public et de la sécurité avec les autres corps de police québécois, canadiens et internationaux ainsi qu'avec les services de sécurité privée.

La Sûreté offre ses différents services aux clientèles suivantes :

- les citoyens des municipalités et des territoires qu'elle dessert;
- les usagers des réseaux routier et autoroutier, des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;
- les MRC et leurs représentants élus;
- les services de police municipaux et autochtones du Québec;
- les organismes communautaires et à but non lucratif;
- l'Assemblée nationale du Québec et ses représentants;
- les ministères et organismes du gouvernement du Québec;
- les délégations et bureaux du Québec à l'étranger;
- les différents tribunaux du Québec;
- les procureurs aux poursuites criminelles et pénales;
- les entreprises privées.

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES DE LA SÛRETÉ SONT :

- les autres instances contribuant à la sécurité publique;
- les comités de sécurité publique de chaque MRC desservie;
- les autres services de police québécois, canadiens et étrangers;
- les services de sécurité privée;
- les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et municipaux;
- les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC);
- les maisons d'enseignement;
- les syndicats;
- les fédérations du monde municipal;
- diverses associations.

¹ Dans le but d'alléger le texte, le sigle « MRC » sera utilisé pour désigner tant les municipalités régionales de comté (81) que les territoires équivalents à une MRC (5) qui sont desservis par la Sûreté.

PARTIE 2

CONTEXTE EXTERNE



2.1 LA SÉCURITÉ SUR LES RÉSEAUX DE TRANSPORT

RÉSEAU ROUTIER

Au cours des dernières années, l'augmentation de la population du Québec a contribué à l'accroissement du nombre de titulaires de permis de conduire et de propriétaires de véhicule ainsi qu'à l'augmentation des déplacements. Le nombre de kilomètres parcourus s'accroît avec le phénomène de l'étalement urbain. Bien que les collisions mortelles et celles avec blessés graves soient en régression, il n'en demeure pas moins que le comportement des usagers de la route demeure une préoccupation importante.

Les principales causes de collisions et principaux facteurs aggravants des blessures, dont la vitesse, la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue et le non-port de la ceinture de sécurité, figurent parmi les enjeux en sécurité routière. La distraction au volant engendrée par l'utilisation de nouvelles technologies chez les usagers de la route est aussi un facteur à considérer. Les groupes d'usagers à risque, dont les motocyclistes et les conducteurs de véhicules lourds, retiennent l'attention. Enfin, la surreprésentation des jeunes de 16 à 24 ans dans les statistiques du bilan routier ainsi que le vieillissement de la population sont également préoccupants. Ces deux éléments ont des répercussions sur les habiletés et les capacités en matière de conduite automobile de l'ensemble de titulaires de permis.

La Sûreté du Québec dessert environ 75 % du réseau routier au Québec, en plus d'avoir compétence exclusive pour appliquer le Code de la sécurité routière sur les autoroutes. Le développement des infrastructures, l'état et la saturation du réseau routier peuvent causer de la congestion et entraîner des risques accrus de collision, d'autant plus qu'un nombre grandissant de véhicules lourds et de véhicules hors normes circulent sur le réseau routier. Les chantiers de construction d'importance, comme ceux de l'échangeur Turcot et du pont Champlain, influencent également la sécurité sur les réseaux de transport, notamment en raison d'un plus grand achalandage sur les routes alternatives.

La sécurité routière demeure une préoccupation mondiale. À la suite du lancement de la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020 par l'Organisation des Nations Unies, la Sûreté du Québec a élaboré sa Politique en matière de sécurité routière 2013-2020, puis son Plan d'action en sécurité routière 2016-2020, afin d'opérationnaliser les objectifs de sa Politique à tous les paliers de gestion.

RÉSEAU RÉCRÉOTOURISTIQUE

La pratique d'une activité récréotouristique doit pouvoir être réalisée en toute sécurité, tant par les Québécois que par nos visiteurs. L'amélioration du bilan des collisions est possible grâce à de nouvelles pratiques et stratégies d'intervention assurant la sécurité des utilisateurs de véhicules récréotouristiques. Parmi les préoccupations se rapportant au réseau récréotouristique, notons les principales causes de collisions et principaux facteurs aggravants des blessures, dont la vitesse, la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue, le non-respect de la signalisation et le non-port du casque. De même, l'arrivée sur le marché de nouveaux types de véhicules ainsi que la tendance à la hausse du nombre de véhicules récréotouristiques en circulation occupent une place prépondérante dans ces préoccupations.

La circulation des véhicules hors route a augmenté depuis plusieurs décennies sur le territoire québécois. En conséquence, le réseau de sentiers s'est développé et profite à des milliers de Québécois, ainsi qu'à de nombreux touristes. L'utilisation de ces véhicules, outils de travail pour les uns, véhicules de loisir pour les autres, connaît un essor indéniable. D'ailleurs, plus de 33 500 km de sentiers sont réservés à la pratique de la motoneige, alors que les sentiers destinés aux véhicules tout-terrain s'étendent sur plus de 25 000 km. Toutefois, malgré le réseau de sentiers disponibles, un grand nombre de collisions se produisent à l'extérieur des sentiers balisés et, par conséquent, hors de la surveillance policière de la Sûreté du Québec.

En ce qui concerne l'activité nautique, les plans d'eau québécois occupent 21,3 % du territoire, ce qui représente environ 4 500 rivières et un demi-million de lacs, dont une trentaine ont une superficie supérieure à 250 km². Au total, la Sûreté est susceptible de patrouiller sur 511 plans d'eau navigables, un défi au chapitre de la surveillance policière et de l'application des lois de compétence fédérale.

C'est dans ce contexte que la Sûreté du Québec a élaboré son Plan d'action récréotouristique 2016-2020, en s'entourant de partenaires dans les différents secteurs récréotouristiques.

2.2 L'ÉVOLUTION DE LA CRIMINALITÉ

Étant donné la rapidité avec laquelle l'information circule, le sentiment de sécurité de la population n'est pas uniquement influencé par la criminalité locale, mais aussi par celle qui se manifeste ailleurs dans le monde. Un événement à l'étranger peut avoir des répercussions jusqu'ici, en conduisant à de nouvelles mesures de sécurité et de protection de nos espaces publics. Les citoyens craignent des menaces comme l'extrémisme violent et le terrorisme. De nouveaux phénomènes comme la radicalisation de certains jeunes sont très préoccupants. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a publié le Plan d'action gouvernemental 2015-2018 : « La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble ».

Le crime organisé demeure actif et peut s'avérer une menace pour la population. Lorsque des groupes criminalisés comme des motards ou des gangs de rue se battent entre eux pour contrôler le trafic de stupéfiants sur un territoire, cela affaiblit le sentiment de sécurité des habitants de l'endroit. Le crime organisé s'infiltré aussi dans plusieurs sphères de la société : dans les sphères décisionnelles de l'État et de l'économie légale, comme l'a démontré la commission Charbonneau, et dans la sphère de la santé publique dans des cas de vente de stupéfiants. Une vigilance est aussi de mise à l'égard de l'intimidation de policiers ou d'intervenants du système de justice.

Au Québec, les crimes déclarés à la police ou constatés par celle-ci ont tendance à être moins nombreux et moins violents depuis quelques années. Or, les infractions criminelles dans lesquelles un ordinateur ou Internet constitue l'objet ou l'instrument de perpétration du crime semblent progresser. Certains individus ont maintenant recours à la cybertechnologie pour se livrer à des activités causant des préjudices, comme la pornographie juvénile, la cyberintimidation ou la fraude par marketing de masse. Les efforts déployés par les services de police pourraient toutefois expliquer la hausse de cas détectés dans le domaine de la cybercriminalité.

2.3 UNE PRÉSENCE DE PLUS EN PLUS « VISIBLE »

Le rôle du policier n'est plus seulement associé à la répression et à la prévention, mais aussi à la collaboration, que ce soit avec des élus ou avec d'autres organismes, par exemple. En siégeant notamment à des comités de sécurité publique ou dans des groupes de travail concernant des thématiques particulières, les policiers se rapprochent des élus et des citoyens. En retour, ceux-ci nourrissent des attentes grandissantes envers eux. La visibilité des policiers est accentuée par le fait que la population est de plus en plus à l'affût de leurs moindres faits et gestes. Munis de téléphones intelligents et d'autres appareils électroniques, les citoyens peuvent diffuser rapidement des interventions policières sur les médias sociaux. De leur côté, les organisations policières commencent à vouloir elles aussi montrer leur version des événements auxquels elles participent. Avec des équipements tels que des caméras corporelles et véhiculaires, le travail des policiers est désormais plus transparent pour la population et peut être mieux documenté en cas de litige.

2.4 L'OPTIMISATION DES RESSOURCES

Pour les prochaines années, l'équilibre budgétaire est toujours visé et l'utilisation optimale des fonds publics est de mise pour tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec. Ces derniers doivent permettre à l'État de réaliser ses missions et doivent fournir à la population québécoise les services de qualité auxquels elle a droit. Afin de mieux appuyer les ministères et organismes dans cet exercice, des outils tels qu'une politique-cadre de gestion des ressources humaines et la Stratégie gouvernementale en technologies de l'information : Rénover l'État par les technologies de l'information ont été instaurés. De plus, depuis l'adoption de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, en 2012, un plus grand contrôle est exercé sur l'intégrité des entreprises qui veulent conclure des contrats d'affaires avec le gouvernement.

PARTIE 3

**ENJEUX, ORIENTATIONS, AXES D'INTERVENTION,
OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS**



PREMIER ENJEU : UNE ORGANISATION DE CONFIANCE CENTRÉE SUR SA MISSION DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

La population et les élus doivent avoir une pleine confiance en la Sûreté du Québec. Celle-ci doit demeurer à l'affût des préoccupations de ses clientèles afin de répondre à sa mission première, soit de maintenir la paix et l'ordre ainsi que d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. Pour répondre à cet enjeu, des actions en sécurité routière et récréotouristique seront déployées. De plus, nos efforts porteront sur la lutte contre la criminalité, notamment contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme. Finalement, une nouvelle structure plus souple sera mise en place afin de dégager des ressources policières qui seront affectées directement aux services de première ligne.

ORIENTATION 1 : RÉPONDRE AUX PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS

AXE 1.1 : OFFRE DE SERVICE ET CONFIANCE

OBJECTIF 1 : Maintenir la confiance du public à l'égard de l'organisation

La notion d'autorité est désormais plus régulièrement remise en question au sein de nos sociétés. Les exigences de transparence, si souvent relayées par les nouveaux médias, semblent parfois ébranler l'indispensable lien de confiance. Pour affirmer une légitimité tangible, notre organisation doit être un exemple d'intégrité au sein de la communauté. Nous comptons donc sonder la population générale sur sa confiance envers la Sûreté, qu'elle soit desservie par elle ou non, afin de connaître l'efficacité de nos interventions.

INDICATEURS	CIBLES
Indice de confiance des citoyens	8,2/10 (établi à 8,2/10 en 2016)
Taux de satisfaction global de la relation avec le policier-parrain par région	7/10 pour chacune des régions en 2017-2018 7,5/10 pour chacune des régions en 2019-2020

OBJECTIF 2 : Renforcer la capacité opérationnelle de manière équitable en misant sur une gestion flexible des ressources

Avec le souci d'être toujours plus efficiente et d'offrir un service de qualité aux citoyens, la Sûreté évolue en se recentrant sur sa mission première. L'organisation mise sur une gestion et une coordination intégrées par regroupement d'unités, tant en matière de gouvernance que de soutien opérationnel et administratif, pour assurer une desserte policière efficace et adaptée aux besoins des citoyens et des élus sur l'ensemble du territoire. La mise en place d'un tel modèle de gestion favorisera le partage d'expertise et contribuera au développement de la relève. La Sûreté compte donc évaluer la satisfaction des citoyens et des élus envers les services obtenus et ainsi, s'assurer de la qualité des services offerts.

INDICATEURS	CIBLES
Taux d'avancement de la restructuration organisationnelle	100 %
Indice de satisfaction des citoyens et des élus par région	8/10 pour chacune des régions

AXE 1.2 : SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

OBJECTIF 3 : Optimiser nos stratégies d'intervention auprès des usagers du réseau routier et des plans d'eau du territoire desservi par la Sûreté et auprès des utilisateurs de véhicules hors route

Fidèle à sa vision organisationnelle, la Sûreté optimisera ses stratégies d'intervention sur les réseaux de transport, de concert avec ses partenaires. Comme elle se trouve parmi les acteurs de premier plan en matière de sécurité routière, elle a actualisé sa stratégie en vue d'obtenir une amélioration du bilan routier par la diminution du nombre de collisions mortelles et avec blessés graves. Des mesures d'éducation, de prévention, d'intervention et de communication sont prises pour agir sur les principales causes de collisions entraînant la mort ou des blessures graves.

La Sûreté s'efforce également d'améliorer le bilan des collisions et la sécurité des utilisateurs de véhicules récréotouristiques. Par des actions concrètes et ciblées, elle désire changer les comportements en intervenant avec ses partenaires à une plus grande fréquence ou à des moments clés.

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de collisions mortelles et avec blessés graves impliquant un véhicule immatriculé pour circuler sur le réseau routier	Réduction annuelle par rapport à la moyenne des cinq dernières années (établi à 1 060,8 entre 2011-2012 et 2015-2016)
Nombre de collisions mortelles et avec blessés sur les plans d'eau	Réduction annuelle par rapport à la moyenne des cinq dernières années (établi à 16 entre 2011-2012 et 2015-2016)
Nombre de collisions mortelles et avec blessés graves impliquant un véhicule hors route	Réduction annuelle par rapport à la moyenne des cinq dernières années (établi à 240,8 entre 2011-2012 et 2015-2016)

AXE 1.3 : LUTTE CONTRE LE CRIME

Objectif 4 : Maintenir un milieu de vie sécuritaire en prévenant la criminalité et en luttant contre celle-ci

Par des actions de prévention de la criminalité et une lutte efficace contre celle-ci, la Sûreté contribuera au maintien d'un milieu de vie sécuritaire pour les citoyens. En effet, l'analyse de la criminalité, la sensibilisation et l'information du public, l'établissement de partenariats visant à prévenir et à réduire la criminalité ainsi que l'application de l'approche stratégique en résolution de problèmes permettront de prévenir la criminalité.

De plus, l'optimisation de la coordination des enquêtes et l'uniformisation des méthodes utilisées pour enquêter sur certaines catégories de crimes ciblées permettront d'accroître la performance de la Sûreté en matière d'enquêtes dans ses unités spécialisées, dans ses postes MRC et dans les situations d'assistance aux services de police municipaux.

INDICATEURS	CIBLES
Taux de soumission des rapports d'enquête au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) pour les types de crimes ciblés	Augmentation du taux pour la période de 2016-2020 en comparaison avec le taux de 2012-2016
Indice du sentiment de sécurité des citoyens dans leurs milieux de vie	8,6/10 (établi à 8,6/10 en 2012)

OBJECTIF 5 : Lutter contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme

Les événements survenus à Saint-Jean-sur-Richelieu et au parlement d'Ottawa en 2014 ne font que confirmer l'importance de travailler à prévenir et à détecter la radicalisation chez certains individus à risque. La radicalisation menant à la violence constitue actuellement une préoccupation gouvernementale de premier ordre. Ainsi, la concertation des forces policières et des différents intervenants est essentielle afin de détecter promptement, de prévenir et de contrer la radicalisation.

L'accessibilité et la popularité grandissante d'Internet constituent un enjeu majeur dans la lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme. Dans un contexte de prévention, les mesures mises en place permettront notamment de demeurer à l'affût des différentes technologies et tendances privilégiées par les groupes radicaux, d'accroître la capacité de détecter les comportements à risque et de prévoir les menaces potentielles à la sécurité.

INDICATEUR	CIBLE
Mise en œuvre des actions dont la Sûreté est responsable dans le Plan d'action gouvernemental 2015-2018 : « La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble »	100 % des actions réalisées en 2018

DEUXIÈME ENJEU : UNE ORGANISATION PERFORMANTE

À l'instar des ministères et organismes, la Sûreté du Québec agira de façon à ce que chaque investissement ait un effet réel sur sa mission première, que ce soit par la réduction de ses dépenses, l'amélioration de la santé au travail de ses employés ou le renouvellement de ses ressources matérielles et informationnelles. Ainsi, une meilleure gestion de nos ressources permettra à l'organisation d'être plus efficiente et performante.

ORIENTATION 2 : GÉRER LES RESSOURCES DE MANIÈRE OPTIMALE

AXE 2.1 : SAINE GESTION DES RESSOURCES

OBJECTIF 6 : Miser sur le plein potentiel du personnel en instaurant une approche intégrée en matière de santé au travail

La performance de la Sûreté passe, entre autres, par l'utilisation optimale de ses ressources humaines dans la réalisation de sa mission. C'est pourquoi les problèmes de santé des personnes au travail, qu'ils soient de nature physique ou psychologique, ont des conséquences directes sur la performance organisationnelle. La mise en place d'une approche intégrée en matière de santé au travail vise à favoriser la santé du personnel et à prévenir les problèmes qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les individus et sur l'organisation. La réalisation de cet objectif passe par la prévention, la sensibilisation et l'éducation du personnel ainsi que par le soutien lors du retour au travail.

INDICATEUR	CIBLE
Nombre moyen de jours d'absence maladie (policier et civil)	Réduction de 5 % en 2017-2018 et de 10 % en 2019-2020 par rapport à l'année de référence 2015-2016 (établis à 17,00 jours/année pour les policiers et à 15,07 jours/année pour les civils)

OBJECTIF 7 : Contrôler l'évolution des coûts de fonctionnement

Les coûts des services policiers ne cessent d'augmenter depuis plusieurs années. En tant qu'organisme public, la Sûreté doit contrôler les coûts générés par son offre de service et consentir à revoir constamment ses pratiques afin d'optimiser l'utilisation de ses ressources financières, matérielles et informationnelles. Cet engagement répond directement aux préoccupations des municipalités desservies par la Sûreté et du gouvernement du Québec au regard de la gestion des fonds publics, tout en tenant compte de la capacité de payer des municipalités.

En révisant ses pratiques et en mettant en place des mécanismes permettant de mieux contrôler ses dépenses, la Sûreté souhaite notamment contribuer à réduire le fardeau financier pour les municipalités et le gouvernement, qui assument conjointement les coûts des services policiers.

INDICATEURS	CIBLES
Coût moyen par policier pour les services de base	Augmentation du coût moyen maintenue au taux global de l'inflation pour 2016-2020 (établi à 165 110\$ en 2016)
Coût moyen par policier pour les services spécialisés	Augmentation du coût moyen maintenue au taux global de l'inflation pour 2016-2020 (établi à 193 182\$ en 2016)

ORIENTATION 3 : MODERNISER LES INFRASTRUCTURES ET LES ACTIFS DE MISSION

AXE 3.1 : UTILISATION OPTIMALE DES AVANCÉES TECHNOLOGIQUES

OBJECTIF 8 : Implanter des solutions favorisant une mobilité accrue

Pour favoriser l'accès à distance aux outils et informations, les technologies appropriées seront déployées. L'acquisition de caméras corporelles pour les patrouilleurs ainsi que le déploiement de deux nouveaux outils sur les terminaux véhiculaires vont nécessiter la mise en place d'un cadre de gouvernance pour l'infonuagique ainsi que d'importants travaux au niveau des infrastructures en technologies de l'information (TI). Ces travaux incluent, et ce, pour tous les postes de la Sûreté sur l'ensemble du territoire, le remplacement d'équipements de communication, l'installation de bornes Wi-Fi, le rehaussement de la bande passante et la mise en place des éléments de sécurité requis. À ces travaux s'ajoute le remplacement d'équipements dans tous les véhicules de patrouilleurs.

De plus, pour faciliter le travail à distance, certains enquêteurs seront dotés d'ordinateurs portables. Le mode d'accès à distance sera revu afin de leur permettre de pouvoir accéder à tous les outils disponibles sur leur poste de travail.

INDICATEUR	CIBLE
Nombre de solutions déployées pour les activités de gendarmerie et d'enquête	2 solutions en 2017-2018 et 2 en 2019-2020

OBJECTIF 9 : Concentrer les ressources sur les services mission

Afin de diminuer les coûts inhérents à la gestion de services d'infrastructures qui ne sont pas reliés directement avec sa mission, la Sûreté utilisera les services offerts par le Centre de services partagés du Québec au fur et à mesure de leur disponibilité. Les deux premiers services visés sont la messagerie électronique et la téléphonie cellulaire. Ces services seront offerts à l'ensemble des employés de l'organisation selon les règles d'attribution en vigueur.

INDICATEUR	CIBLE
Nombre de services de commodité partagés, conformément à l'architecture d'entreprise gouvernementale	1 service en 2017-2018 et 1 en 2019-2020





WWW.SQ.GOUV.QC.CA

ISBN 978-2-550-77798-4

Le Plan stratégique est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : www.sq.gouv.qc.ca
Dépôt légal 2017 – Bibliothèque et Archives nationales du Québec



VISION : Une organisation tournée vers l'avenir

ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS ET INDICATEURS	CIBLES
ENJEU 1 : UNE ORGANISATION DE CONFIANCE CENTRÉE SUR SA MISSION DE SÉCURITÉ PUBLIQUE			
RÉPONDRE AUX PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS	Offre de service et confiance	1. Maintenir la confiance du public à l'égard de l'organisation - Indice de confiance des citoyens - Taux de satisfaction global de la relation avec le policier-parrain par région	8,2/10 7/10 en 2017-2018 et de 7,5/10 en 2019-2020, pour chacune des régions
		2. Renforcer la capacité opérationnelle de manière équitable en misant sur une gestion flexible des ressources - Taux d'avancement de la restructuration organisationnelle - Indice de satisfaction des citoyens et des élus par région	100 % 8/10 pour chacune des régions
	Sécurité routière et récréotouristique	3. Optimiser nos stratégies d'intervention auprès des usagers du réseau routier et des plans d'eau du territoire desservi par la Sûreté et auprès des utilisateurs de véhicules hors route - Nombre de collisions mortelles et avec blessés graves impliquant un véhicule immatriculé pour circuler sur le réseau routier - Nombre de collisions mortelles et avec blessés sur les plans d'eau - Nombre de collisions mortelles et avec blessés graves impliquant un véhicule hors route	- Réduction annuelle par rapport à la moyenne des cinq dernières années - Réduction annuelle par rapport à la moyenne des cinq dernières années - Réduction annuelle par rapport à la moyenne des cinq dernières années
	Lutte contre le crime	4. Maintenir un milieu de vie sécuritaire en prévenant la criminalité et en luttant contre celle-ci - Taux de soumission des rapports d'enquête au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour les types de crimes ciblés - Indice du sentiment de sécurité des citoyens dans leurs milieux de vie	- Augmentation du taux pour la période de 2016-2020 en comparaison avec le taux de 2012-2016 8,6/10
		5. Lutter contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme Mise en œuvre des actions dont la Sûreté est responsable dans le Plan d'action gouvernemental 2015-2018 : « La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble »	100 % des actions réalisées en 2018
ENJEU 2 : UNE ORGANISATION PERFORMANTE			
GÉRER LES RESSOURCES DE MANIÈRE OPTIMALE	Saine gestion des ressources	6. Miser sur le plein potentiel du personnel en instaurant une approche intégrée en matière de santé au travail Nombre moyen de jours d'absence maladie (policier et civil)	Réduction de 5 % en 2017-2018 et de 10 % en 2019-2020 par rapport à l'année de référence 2015-2016
		7. Contrôler l'évolution des coûts de fonctionnement - Coût moyen par policier pour les services de base - Coût moyen par policier pour les services spécialisés	- Augmentation du coût moyen maintenue au taux global de l'inflation pour 2016-2020 (établi à 165 110\$ en 2016) - Augmentation du coût moyen maintenue au taux global de l'inflation pour 2016-2020 (établi à 193 182\$ en 2016)
MODERNISER LES INFRASTRUCTURES ET LES ACTIFS DE MISSION	Utilisation optimale des avancées technologiques	8. Implanter des solutions favorisant une mobilité accrue Nombre de solutions déployées pour les activités de gendarmerie et d'enquête	2 en 2017-2018 et 2 en 2019-2020
		9. Concentrer les ressources sur les services mission Nombre de services de commodité partagés, conformément à l'architecture d'entreprise gouvernementale	1 en 2017-2018 et 1 en 2019-2020